



**ENSEIGNER C'EST S'ENGAGER.**

Toulon, le 21/03/2018

**Objet : baisse des moyens concernant les temps partiels sur autorisation.**

**Monsieur le Directeur Académique,**

J'attire votre attention sur le fait marquant que vous nous avez signalé lors de la dernière CAPD du 20 mars 2018, à savoir la possible réduction des temps partiels sur autorisation, demandée par le Ministère. Tout d'abord, et comparé à d'autres départements dont celui des Alpes Maritimes, pourtant dans la même Académie, le SNE vous remercie d'avoir fait en sorte, au fil des années, que de nombreuses demandes puissent être satisfaites. Cette demande du Ministère de réduire la voilure concernant les moyens alloués nous interpelle.

Tout d'abord – et nous sommes persuadés que vous en êtes conscient - si ces temps partiels sont sur autorisation, ils sont néanmoins la résultante des difficultés propres à la profession. Car ils ne sauraient être des temps partiels de confort : ils sont destinés à des personnes qui n'ont d'autres choix, de par leur fatigue, leurs conditions de vie et de santé, que de faire le choix d'une perte certaine de salaire pour pouvoir continuer à enseigner.

En outre, ces temps partiels sont également sollicités dans le but de s'occuper dignement des siens. D'une part, les enseignants qui sont parents ne peuvent faire le deuil de la qualité de vie indispensable pour leurs enfants. D'autre part, n'oublions pas que s'occuper des siens, ce peut être aussi s'occuper de ses ascendants, enjeu majeur du fait du vieillissement de la population.

Si la demande du Ministère se voyait appliquée à la lettre, nous y opposerions donc le fait que la profession est à bout de souffle. Relevons la fatigabilité accrue par la multiplication des tâches qui nous incombent et que le Ministère qualifie d'« évolution du métier », litote qui n'effleure pas la difficulté concrète de la chose. N'omettons pas non plus les nécessités imposées par le milieu familial.

De même, il est impératif selon nous que les enseignants varois puissent être informés de leurs chances de voir aboutir leur démarche de demande de temps partiel sur autorisation, celle-ci étant quasi automatique grâce à la gestion jusqu'alors exemplaire du dossier dans le département du Var. Sans cela, ils doivent pouvoir participer au mouvement en toute connaissance de cause car exercer loin de chez soi deux jours par semaine ou à temps plein ne représente pas la même fatigue ni la même dépense.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête et dans l'espoir que vous puissiez donner une réponse claire aux enseignants varois qui leur permette d'ajuster leurs demandes lors du mouvement, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique, à mon dévouement à la cause de l'Ecole Publique.

**Ange Martinez**  
**Vice-président du SNE, Élu CAPD**